



L'ORCHESTRE  
DE CHAMBRE  
DE GENÈVE  
ARIE VAN BEEK

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL (CCT)

### Une signature pour une avancée historique

Genève, le 24 juin 2015

- ~ 1992 : structure associative
- ~ 2008 : passage en fondation de droit privé
- ~ 2015 : virage décisif dans le processus de professionnalisation du fonctionnement de l'orchestre

Aboutissement d'un long processus structurant, la signature d'une première convention collective de travail entre l'Union Suisse des Artistes Musiciens (USDAM - syndicat des membres d'orchestres professionnels suisses) et la Fondation de l'Orchestre de Chambre de Genève (FOCG) marque une étape décisive dans le virage opéré par l'orchestre depuis son passage en fondation en 2008. En effet, l'entrée en vigueur légale de ce texte positionne de manière incontestable L'OCG comme un orchestre professionnel à part entière.

Finalisant le travail entrepris depuis plusieurs années, une commission paritaire, composée de représentants de la FOCG et de la sous-section USDAM de L'OCG, a travaillé en excellente intelligence afin de reprendre les bases déjà établies, de les mettre en ordre et les étayer. Un nouveau règlement d'orchestre, plus actuel, a également été établi, ainsi qu'une nouvelle grille salariale permettant d'augmenter le volume de travail exigible contractuellement, ce qui garantit davantage de cohérence dans le travail artistique.

Voilà qui s'inscrit en totale continuité avec les ambitions artistiques affichées par Arie van Beek, directeur artistique et musical, dont le mandat a été renouvelé à l'unanimité des musiciens et de la FOCG jusqu'en 2019.

Pour toute question :

**Andrew J. Ferguson**

*Secrétaire général*

L'Orchestre de Chambre de Genève

Rue Gourgas 1, CH - 1205 Genève

T +41 22 807 17 96

[andrew.ferguson@locg.ch](mailto:andrew.ferguson@locg.ch)